



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajout de deux nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante **BASFOLIAR SPYRA SL***

de la société COMPO EXPERT FRANCE

enregistrées sous les n° 2024-1753 et n° 2024-1754

*La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.*

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

*Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **BASFOLIAR HELIX** et **BASFOLIAR BLUEALGAE**.*

Informations générales	
Noms du produit	BASFOLIAR SPYRA SL BASFOLIAR HELIX BASFOLIAR BLUEALGAE
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	COMPO EXPERT FRANCE 120, rue Jean Jaurès 92300 Levallois-Perret France
Classe - Type	Matière fertilisante - Suspension concentrée d'acides aminés d'origine végétale (extraits de micro-algues)
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	1003-2022.01
Numéro d'AMM	1230127

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 24/07/2024

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Frédérique Touffet
1B855C32081749B...